



Communiqué de presse
19 novembre 2020

Korian va saisir la justice après l'émission « Pièces à conviction »

Des accusations d'une particulière gravité ont été proférées lors d'une émission consacrée à la crise Covid-19 diffusée sur France 3, le mercredi 18 novembre 2020, concernant la gestion de cette crise par le Groupe Korian.

Le Groupe réfute avec la plus grande fermeté les allégations mensongères portées, s'agissant notamment de la gestion des masques et d'une prétendue surmortalité dans notre réseau.

Face à un virus nouveau, particulièrement contagieux, aux mécanismes de propagation encore largement inconnus, menaçant en particulier les personnes âgées et fragiles, et en l'absence de traitements préventifs ou curatifs, le Groupe s'est immédiatement mobilisé en anticipant sur les consignes des autorités sanitaires locales, au mieux des connaissances disponibles sur la progression de l'épidémie.

Par ailleurs, dans un contexte de confinement douloureux, Korian a tout fait pour informer les familles et les accompagner au mieux.

Pour défendre ses collaborateurs, son intégrité et sa réputation, le groupe Korian se trouve, par conséquent, contraint de saisir la justice afin d'agir en diffamation contre les auteurs de cette mise en cause injustifiée, déloyale et relevant de l'intention de nuire.

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles
www.korian.com

Contact médias Korian :

Jean-Marc Plantade
Directeur des relations presse
Tél. : 07 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Cyrille Lachèvre
Directeur adjoint des relations presse
Tél. : 07 61 53 54 86
cyrille.lachevre@korian.fr

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : 07 63 59 88 81
Marjorie.castoriadis@korian.fr